

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE

YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NAZE, Maire.

Date de convocation

24 mars 2023

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vote du budget primitif

Le présent budget primitif prend en compte la reprise des résultats 2022 par anticipation et les restes à réaliser de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Reprise des résultats 2022			
Solde d'investissement	-225 714,70	Excédent de fonctionnement	1 217 546,21
		Excédent de fonct. capitalisé	247 633,72
Restes à réaliser			
Investissement	-245 118,25	Investissement	223 199,23
Fonctionnement		Fonctionnement	
TOTAL	-470 832,95		1 688 379,16

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'article L.2312-1 du CGCT prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU la délibération n° 2022.019/03-18 du 3 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

VU l'avis favorable (1 abstention : C. ANDRÉ) de la Commission des finances réunie le 22 mars 2023,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Maire, le Conseil municipal, par 19 voix « pour », 4 « contre » (M. BURGUIÈRE et pouvoir de Mme BERTRAND, Mme LOPEZ et M. THOMAS) et 2 abstentions (M. ANDRÉ et Mme SZEWZYK).

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023 023_022/03-31

Publié le 12/04/2023

ID : 089-218904647-20230331-2023_022B-DE



Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	1 749 023,21 €
012	Charges de personnel	3 460 500,00 €
014	Atténuations de produits	306 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	428 991,00 €
66	Charges financières	277 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 565,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	702 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement à la section d'investissement	1 391 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		8 336 279,21 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montants
013	Atténuations de charges	8 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	369 600,00 €
73	Impôts et taxes	4 513 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 709 890,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 850,00 €
76	Produits financiers	449 289,00 €
77	Produits exceptionnels	5 904,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
002	Résultat antérieur reporté	1 217 546,21 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		8 336 279,21 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Intitulé	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	225 714,70 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 720,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	810 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	98 675,00 €
204	Subventions d'équipement versées	99 784,64 €
21	Immobilisations corporelles	338 620,97 €
23	Immobilisations en cours	979 412,64 €
26	Participations	1 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		3 158 927,95 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 089-218904647-20230331-2023_022B-DE

2023_022/03-31
S'LO

Recettes d'investissement :

Chapitre	Intitulé	Montants
024	Produit de cessions d'immobilisations	9 200,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	332 528,72 €
13	Subventions d'investissement	223 199,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	702 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 391 500,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		3 158 927,95 €

Ce budget est équilibré à 11 495 207,16 €.

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 089-218904647-20230331-2023_022B-DE